



COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS VERBAL

RÉUNION du SAMEDI 18 Février 2023

Présidence : **Monsieur Arnaud DALLA PRIA**

Présents : Membres indépendants :

Mesdames : Sandrine CANCEL - Chantal DELOGE - Véronique GAYRAUD - Ghyslaine SALDANA.

Messieurs : Jean-Bernard BIAU - Michel CAUSSADE - David DURUSSEL - Jean-Claude LAFFONT - Philippe LAURAIRE - Christian SALERES - Didier WALASZEK - Abderaouf ZARABI.

Présidents de district :

Messieurs : Francis ANJOLRAS - David BLATTES - Jérôme BOSCARI - Pierre BOURDET – Raphaël CARRUS - René LATAPIE - Serge MARTIN - Jean-Pierre MASSE - Claude REQUENA - Jean-Marc SENTEIN.

Assistent : **Messieurs** : Christophe GENIEZ - Damien LEDENTU - Giovanni PERRI - Jérémy RAVENEAU - Marc WATTELLIER (représentant Monsieur Eric WATTELLIER).

Invité : **Monsieur** : Eddy ETAETA

Excusés : **Mesdames** : Zohra AYACHI - Laeticia CHALEIL- Laurence MARTINEZ
Messieurs : Bertrand COLLIN - Olivier DAURIOS -Jean LAVAUD - Pierre MICHEAU - Jérôme SEGURA - Azzedine SOUIFI.

Ouverture de la Séance à 10 h 00

Le Président accueille les Membres du Comité de Direction et les remercie pour leurs présences.

INFORMATIONS GENERALES



Assurances des licences

Monsieur Christophe GENIEZ fait le point de l'avancement du dossier des assurances licences, et fait le compte rendu de la réunion du 25 janvier 2023 avec Générali.

Monsieur Arnaud DALLA PRIA informe le Comité de Direction de la tenue d'une réunion avec la MAIF et le cabinet Julien concernant un dossier en instance.



Subvention des correspondants informatiques

Monsieur Christophe GENIEZ informe le Comité de Direction de l'évolution de l'aide fédérale destinée aux services informatiques des Ligues Régionales.

La LFA a considéré que l'ancien dispositif était devenu obsolète, et dans un souci d'équité, le calcul de l'aide a été revu avec la méthode suivante :

- Part liée au nombre de districts couverts,
- Part liée au nombre de clubs actifs à la fin de la saison dernière.

La subvention allouée à notre ligue s'élève à 30 400 € par an.

Monsieur Francis ANJOLRAS, demande à revoir la prise en charge des interventions des informaticiens au sein des Districts.

Monsieur Arnaud DALLA PRIA précise que cette aide concerne la prise en charge d'une partie de la masse salariale liée aux informaticiens. Cette aide existe depuis de nombreuses années. Cette année, elle est à la baisse. Lors de la réunion financière de novembre 2021, il avait été acté que les Districts, prendrait en charge, en plus des frais de déplacements, une quote-part du salaire des informaticiens lors de leurs interventions, à l'instar de ce qui se fait avec les techniciens des Districts lors de leur intervention régionale. Il précise également que cette mesure n'est pas appliquée.



Développement d'une application à destination des clubs

Monsieur Arnaud DALLA PRIA présente le projet de développement d'une application à destination des clubs. Son objectif est d'accompagner les clubs et de faciliter la gestion quotidienne des bénévoles.



Week-end des bénévoles (11 et 12 mars 2023)

Monsieur Arnaud DALLA PRIA précise que ce dossier est maintenant clos. Les inscriptions ont été enregistrées par les Districts, et le moyen de déplacement réservé.

Journée des bénévoles (29 avril 2023)

Monsieur Arnaud DALLA PRIA précise que ce dossier est en cours de gestion par la Commission Régionale de l'Événementiel. Une communication sera effectuée à destination des Districts et des lauréats une fois l'ensemble du dossier finalisé.

Licence Club Fédéral (annexe 1)

Monsieur Yvan DAVID présente aux membres du Comité de Direction la synthèse de la Licence club Fédéral effectuée sous la direction de Monsieur Fabien OZUBKO et son équipe.

Pour les clubs nationaux de notre ligue :

- Demande de labélisation pour trois saisons pour les clubs de l'US CASTANET (Elite) – AIGUES MORTES (Excellence) et US COLOMIERS (Elite)
- Maintien du mode dérogatoire (Covid) pour les clubs de FC ALBERES ARGELES SUR MER (Excellence) et pour SC BALMA (Excellence)
- Maintien du mode dérogatoire (montée de R1 en N3) pour les clubs de BAGNOLS PONT – UNION ST JEAN et ONET LE CHATEAU et pour O. ALES EN CEVENNES (montée de N3 en N2)

Madame la Secrétaire Générale soumet au vote du Comité de Direction la proposition de Monsieur Yvan DAVID :

VOTE DU COMITE :

- POUR : 23
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le Comité de Direction valide à l'unanimité les propositions et les transmet à la LFA pour validation.



Convention d'objectifs 2022 – 2025 (annexe 2)

Monsieur Raphaël CARRUS, référent des contrats d'objectifs commente le tableau de la répartition financière pour la saison 2022/2023 (enveloppe de 639.734 €).

Elle a été réalisée en fonction des critères de la LFA pour les actions récurrentes et les actions Performances 2024.

Monsieur Christophe GENIEZ apporte des précisions sur le suivi des actions, et sur les indicateurs de la LFA pour leurs évaluations.



Proposition de modification de l'article 226 : modalités pour purger une suspension

Monsieur Jean-Marc SENTEIN présente le vœu qu'il souhaiterait que la Ligue de Football d'Occitanie porte lors de la prochaine Assemblée Fédérale.

L'objectif visé par la modification de l'article 226 des règlements généraux de la F.F.F. est de permettre aux dirigeants et éducateurs, lorsqu'ils pratiquent également en qualité de joueur, de ne pas être pénalisés par une sanction disciplinaire, qui surviendrait à la suite d'un dossier disciplinaire lié à leur pratique en cette qualité de joueur, à condition que la sanction définitive soit inférieure ou égale à deux matchs de suspension, à l'image d'un licencié évoluant dans deux pratiques différentes (ex : Libre – Futsal).

Madame la Secrétaire Générale soumet au vote du Comité de Direction la proposition de vœu pour un complément d'information pour l'article 226 des règlements généraux :

VOTE DU COMITE :

- POUR : 18
- CONTRE : 4
- ABSTENTION : 1

Le Comité de Direction valide à la majorité le vœu qui sera proposé par la Ligue de Football d'Occitanie.



Arbitrage (mise en place de VRP)

Monsieur Jérôme BOSCARI présente aux Membres du Comité de Direction les grandes lignes du projet des chargés de missions en arbitrage en lien avec le développement d'un plan territorial .

En concertation avec les Commissions Départementales d'Arbitrage (CDA), l'ensemble des chargés de mission a été sélectionné. Avec la collaboration de Monsieur Nicolas HOUGUET, un retroplanning a été mis en place.

Les deux principales actions concernent la promotion et le développement de l'arbitrage . Les chargés de missions seront managés par Nicolas Houguet et Abdelatif Kerradji .



Réforme des formations

Monsieur Eddy ETAETA présente aux membres du Comité de Direction le projet de réforme des formations.

Présentation de la nouvelle filière de formation avec 2 parcours pour nos éducateurs de football :

1. Un parcours bénévole pour un éducateur qui souhaite participer à la vie du club, encadrer la pratique compétitive, animer différentes formes de pratiques éducatives, développer le vivre ensemble, animer le projet club
2. Un parcours professionnel pour un éducateur qui souhaite se professionnaliser et exercer contre rémunération le métier de moniteur ou d'entraîneur de football

Présentation des sessions dans un parcours professionnel :

1. 2 sessions BMF CONTINU des 2 mentions « Enfants/Jeunes » et « Jeunes/Adultes » à Castelmaurou et à Montpellier
2. 3 sessions clubs amateurs BMF APPRENTISSAGE avec 1 mention « Enfants/Jeunes » à Castelmaurou, à Montpellier, à Onet Le Château + 1 session clubs Pro. (TFC-RAF) avec 1 mention « Enfants/Jeunes ».

Diplômes Fédéraux : Responsable Ecole de Football – Coach Jeunes- Coach Seniors sont en cours de réflexion pour un déploiement dans les territoires

Points importants :

- ✓ Le profil du candidat(e) lors du test de sélection (parcours professionnel en lien avec le projet club.
- ✓ Importance de l'accompagnement tutoral : choix du profil et de l'investissement

Monsieur Jean-Marc SENTEIN précise aux Membres du Comité de Direction que le District de la Haute-Garonne devrait prochainement créer un groupement d'employeurs pour la saison 2023-2024 afin de répondre aux problématiques rencontrées.



Information sur l'évolution du statut des éducateurs

Monsieur Yvan DAVID précise que le règlement des compétitions régionales LFO jeunes et seniors relatifs aux obligations d'encadrement des équipes est en phase avec le projet de réforme du Statut Fédéral.



Finale Festival U13 Pitch

Madame Ghyslaine SALDANA informe les Membres du Comité de Direction des candidatures reçues pour l'organisation de la finale régionale U13 Pitch :

- AS FRONTIGNAN
- FC CANET ROUSSILLON
- AS MURET

Après échanges sur les candidatures, les Membres du Comité de Direction retiennent à la majorité la candidature de l'AS MURET pour l'organisation de la finale du festival U13 Pitch (Monsieur Jean-Marc SENTEIN n'a pas participé au vote).



Finales Coupes d'Occitanie (week-end du 10 et 11 juin 2023)

Madame Ghyslaine SALDANA informe les Membres du Comité de Direction de la candidature reçue pour l'organisation des finales régionales :

- CAHORS

Les Membres du Comité de Direction valident à l'unanimité la candidature de CAHORS pour l'organisation des finales régionales du 10 et 11 juin 2023.



Groupe de travail : évolution des règlements féminins

Madame Chantal DELOGE informe les Membres du Comité de Direction qu'un groupe de travail sera prochainement constitué afin d'essayer de faire évoluer les Règlements Féminins.



Coupe d'Occitanie Senior : Présentation de la nouvelle formule

Madame Ghyslaine SALDANA présente le projet de la nouvelle formule de la Coupe d'Occitanie Senior. Ce sujet sera approfondi et présenté dans le détail lors d'un prochain Comité de Direction.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jérémy RAVENEAU présente aux Membres du Comité de Direction une demande de la Commission Régionale d'Aménagement des Sanctions à la suite de la réception d'un dossier.

Par principe, il a été convenu qu'un dossier ne pourrait être examiné qu'à la condition que la sanction soit supérieure ou égale à cinq ans et que le licencié ait purgé la moitié de sa peine. Toutefois, la CRAMS a été saisie par un licencié qui a fait l'objet d'une radiation.

Le Comité de Direction doit déterminer la position à tenir lors d'une telle demande de remise de peine :

- Soit en déterminant un quantum plancher
- Soit en refusant l'étude des dossiers pour lesquels un licencié a été radié

Madame la Secrétaire Générale soumet au vote la proposition d'étudier une éventuelle remise de peine pour un licencié qui aurait été radié.

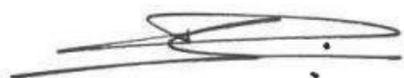
VOTE DU COMITE DE DIRECTION :

- POUR : 0
- CONTRE : 22
- ABSTENTION : 1

Le Comité de Direction rejette à la majorité l'étude d'une remise de peine pour un licencié qui aurait été radié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 13 h 10.

**Le Président de la LFO,
Arnaud DALLA PRIA**



**La Secrétaire Générale de la LFO
Chantal DELOGE**



ANNEXE 1

LICENCE CLUB FEDERAL - LIGUE D'OCCITANIE - Réunion de coordination LFO (Elus et CT)

MARDI 31 Janvier 2023

DISTRICTS	N° AFFILIATION	NOM DU CLUB	NIVEAU AUTODIAGNOSTIC PORTAIL BLEU	DATE DE L'EVALUATION	NIVEAU OBTENU	DECISION
12	525743	ONET LE CHÂTEAU (N3)	Non éligible	16-nov-22	Dérogation - montée R1	FAVORABLE
30	503029	OLYMPIQUE ALES EN CEVENNES (N2)	Excellence	incontournables 09/2022	Dérogation - montée N3	FAVORABLE
30	548837	BAGNOLS PONT (N3)	Non éligible	incontournables 09/2022	Dérogation - montée R1	FAVORABLE
30	503320	AIGUES MORTES (N3)	Non éligible	24/11/2022 et 15/02/2023	Excellence	FAVORABLE
31	510389	CASTANET (N3)	Elite	25-oct-22	Elite	FAVORABLE
31	517037	BALMA (N3)	Non éligible	30-nov-22	Dérogation Covid - Excellence	FAVORABLE
31	554286	COLOMIERS (N3)	Elite	23-nov-22	Elite	FAVORABLE
31	582636	UNION ST JEAN (N3)	Elite (2022/2024)	incontournables 09/2022	dérogation montée R1	FAVORABLE
66	552756	LES ALBERES ARGELES SUR MER (N3)	Non éligible	18-janv-23	Dérogation Covid - Excellence	FAVORABLE

ANNEXE 2

FFF-LFA / Contrat d'objectifs 2022-2025

CONTRAT D'OBJECTIFS 2022 2023 OCCITANIE

CONTRATS D'OBJECTIFS 2022 / 2023		CONTRAT D'OBJECTIFS 2022 2023 OCCITANIE													
ACTIONS RECURRENTES	TERRITOIRE	OCCITANIE	ARIEGE	AUDE	AVEYRON	GARD LOZERE	GERS	HAUTE GARONNE	HAUTES PYRENEES	HERAULT	LOT	PYRENEES ORIENTALES	TARN	TARN ET GARONNE	TOTAL
JOURNEES PROMOTIONNELLES DU FOOTBALL EDUCATIF	63 000 €	3 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	63 000 €
DETECTIONS LIGUES ET DISTRICTS	80 000 €	20 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	80 000 €
SECTIONS SPORTIVES	50 204 €	50 204 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	50 204 €
JOURNEE NATIONALE DES BENEVOLES	14 400 €	14 400 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	14 400 €
FOOT A L'ECOLE	24 830 €	0 €	696 €	1 346 €	1 446 €	3 280 €	841 €	6 026 €	1 006 €	4 743 €	769 €	1 756 €	1 606 €	1 314 €	24 829 €
PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL	20 017 €	0 €	568 €	1 091 €	1 178 €	2 657 €	670 €	4 676 €	801 €	3 783 €	631 €	1 413 €	1 291 €	1 058 €	20 017 €
REMISES DE LABELS CLUBS	11 994 €	0 €	340 €	648 €	737 €	1 590 €	402 €	2 900 €	485 €	2 250 €	385 €	837 €	775 €	645 €	11 994 €
ACTIONS COUPE DE FRANCE	33 321 €	33 321 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	33 321 €
TOTAL	297 767 €	120 925 €	11 604 €	13 085 €	13 361 €	17 527 €	11 913 €	23 802 €	12 292 €	20 776 €	11 785 €	14 006 €	13 672 €	13 017 €	297 765 €
ACTIONS PERFORMANCES 2024	TERRITOIRE	OCCITANIE	ARIEGE	AUDE	AVEYRON	GARD LOZERE	GERS	HAUTE GARONNE	HAUTES PYRENEES	HERAULT	LOT	PYRENEES ORIENTALES	TARN	TARN ET GARONNE	TOTAL
DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES	85 489 €	24 110 €	3 226 €	3 395 €	6 689 €	7 196 €	2 806 €	8 121 €	2 361 €	7 061 €	5 286 €	4 809 €	5 058 €	5 373 €	85 481 €
FILIERES PPF	51 294 €	14 467 €	1 936 €	2 038 €	4 014 €	4 317 €	1 684 €	4 873 €	1 418 €	4 236 €	3 171 €	2 885 €	3 034 €	3 224 €	51 297 €
DEVELOPPEMENT ARBITRAGE AMATEUR	68 391 €	19 287 €	2 582 €	2 716 €	5 350 €	5 756 €	2 244 €	6 496 €	1 888 €	5 649 €	4 228 €	3 848 €	4 047 €	4 298 €	68 389 €
ACTIONS CITOYENNES	34 196 €	9 643 €	1 291 €	1 358 €	2 675 €	2 878 €	1 122 €	3 248 €	944 €	2 825 €	2 114 €	1 924 €	2 024 €	2 150 €	34 196 €
STRUCTURATION DES CLUBS	68 391 €	19 287 €	2 582 €	2 716 €	5 350 €	5 756 €	2 244 €	6 496 €	1 888 €	5 650 €	4 228 €	3 848 €	4 047 €	4 298 €	68 390 €
ACTIONS BENEVOLAT MIXITE	34 196 €	9 643 €	1 291 €	1 358 €	2 675 €	2 878 €	1 122 €	3 248 €	944 €	2 825 €	2 114 €	1 924 €	2 023 €	2 151 €	34 196 €
TOTAL	341 957 €	96 437 €	12 908 €	13 581 €	26 753 €	28 781 €	11 222 €	32 482 €	9 443 €	28 246 €	21 141 €	19 238 €	20 233 €	21 494 €	341 959 €
RECAPTULATIF SUR LE TERRITOIRE	TERRITOIRE	OCCITANIE	ARIEGE	AUDE	AVEYRON	GARD LOZERE	GERS	HAUTE GARONNE	HAUTES PYRENEES	HERAULT	LOT	PYRENEES ORIENTALES	TARN	TARN ET GARONNE	TOTAL
TOTAL	639 724 €	217 362 €	24 512 €	26 666 €	40 114 €	46 308 €	23 135 €	56 284 €	21 735 €	49 022 €	32 926 €	33 244 €	33 905 €	34 511 €	639 724 €